



Fonds national de conservation des milieux humides

Lignes directrices relatives à la présentation d'une demande 2017-2018

N° de cat. : En1-62F-PDF

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la **ministre de l'Environnement et du Changement climatique**, 2016

Also available in English

Table des matières

Lignes directrices relatives à la présentation d'une demande.....	1
1. Sommaire.....	2
2. Demandeur et coordonnées	3
3. Équipe du projet.....	3
4. Aperçu du projet.....	4
5. Avantages du projet	8
6. Plan de travail.....	8
7. Budget et mouvement de trésorerie du projet.....	10
8. Photographies, documents à l'appui et signatures.....	13
9. Présentation du formulaire de demande.....	14
Annexe 1 : Renseignements généraux sur la demande	15
Annexe 2 : Évaluation des propositions.....	22
Annexe 3 : Exemples de tableaux du plan de travail, des budgets et des mouvements de trésorerie.....	24
Annexe 4 : Formulaire de déclaration d'intérêt du Fonds national de conservation des milieux humides (2017-2018).....	30
Annexe 5 : Liste des coordonnateurs régionaux du FNCMH	31
Annexe 6 : Questionnaire sur les langues officielles pour les demandeurs de financement.....	32

Le Fonds national de conservation des milieux humides

Le Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH) est un programme de financement quinquennal (2014-2019) administré par Environnement et Changement climatique Canada qui appuie des activités réalisées sur le terrain pour restaurer et aménager les milieux humides au Canada. Les objectifs du Fonds sont les suivants :

1. Restaurer les milieux humides dégradés ou disparus se trouvant dans des paysages exploités ou habités afin d'atteindre un gain net dans la zone de l'habitat du milieu humide.
2. Améliorer les fonctions écologiques des milieux humides existants dégradés.
3. Évaluer et surveiller, d'un point de vue scientifique, les fonctions des milieux humides ainsi que leurs biens et services écologiques afin d'atteindre les objectifs précités de restauration et d'amélioration des milieux humides.
4. Encourager l'intendance des milieux humides du Canada par le secteur industriel ainsi que l'intendance et l'appréciation des milieux humides par le public canadien.

Le principal objectif des projets présentés au FNCMH doit se rapporter directement à l'un des trois premiers objectifs (restauration, amélioration, sciences). Les activités encourageant l'intendance et l'appréciation des milieux humides sont admissibles uniquement dans le cadre de projets scientifiques, de restauration ou d'aménagement. La majorité du FNCMH (environ 95 %) est destiné à des projets dont le principal objectif est la restauration ou l'aménagement d'un milieu humide.

Lignes directrices relatives à la présentation d'une demande

Le présent document fournit aux demandeurs les renseignements nécessaires pour élaborer une nouvelle proposition de projet afin de la présenter au Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH). Les bénéficiaires actuels du financement pluriannuel du FNCMH peuvent également se servir du présent document pour effectuer une demande de financement supplémentaire afin d'entreprendre d'autres activités dans le cadre de leur projet en cours. Les instructions indiquées ci-dessous donnent des directives pour chacune des sections du formulaire de demande et doivent être suivies attentivement. Toutes les sections du formulaire de demande doivent être remplies afin que la proposition soit jugée admissible au financement. Les numéros de section ci-dessous correspondent aux numéros du formulaire de demande.

Des renseignements généraux, y compris les critères d'admissibilité, sont présentés à l'annexe 1. Un aperçu de la façon dont les propositions seront évaluées est également présenté à l'annexe 2. À titre d'exemple, des tableaux budgétaires et de mouvements

de trésorerie sont présentés à l'annexe 3. Veuillez prendre connaissance de ces annexes avant de remplir le formulaire de demande.

Les formulaires de demande peuvent être obtenus sur la [page Web des programmes de financement d' Environnement et Changement climatique Canada](#) ou en envoyant un courriel à l'adresse : ec.fncmh-nwcf.ec@canada.ca. Les formulaires de demande ainsi que toute demande d'information concernant ces formulaires doivent être soumis à l'adresse de courriel du FNCMH. Le coordonnateur régional compétent du FNCMH au sein d' Environnement et Changement climatique Canada y répondra. La date limite pour présenter une demande est le **9 décembre, 2016**.

Un formulaire de déclaration d'intérêt (annexe 4) peut être présenté dans les trois premières semaines de la période de demande. Cela permet d'obtenir de la rétroaction sur votre idée de projet et vous permet de préparer une demande qui satisfait vos objectifs et qui respecte les priorités nationales et régionales du FNCMH. Si la protection des milieux humides est l'une des activités proposées dans la demande, vous devez remplir une déclaration d'intérêt. Même si un demandeur choisit de ne pas soumettre de déclaration d'intérêt, on lui suggère de planifier ses projets et d'en discuter avec les coordonnateurs du financement dès le début de la période de présentation des demandes afin d'éviter la période de pointe à l'approche de la date de clôture où beaucoup de questions sont posées et où les demandes sont déposées. Cette année, les demandeurs retenus devront remplir le Questionnaire sur les langues officielles pour les demandeurs de financement (Annexe 6) durant les négociations entourant leur entente de contribution. On recommande fortement aux demandeurs de remplir ce questionnaire avant de soumettre leur demande afin de pouvoir évaluer quelles exigences en matière de langues officielles pourraient s'appliquer au projet. Veuillez communiquer avec votre coordonnateur régional pour obtenir des renseignements sur le formulaire de déclaration d'intérêt ainsi que pour discuter des éventuelles exigences relatives aux langues officielles et des priorités régionales (voir annexe 5 pour obtenir les coordonnées).

1. Sommaire

1.1 Titre du projet : Le titre du projet sera utilisé dans toutes les communications liées à la proposition de projet. Le titre doit être concis, mais suffisamment descriptif pour permettre de comprendre la nature et la localisation du projet.

1.2 Sommaire : Fournissez une description sommaire du projet proposé, en tenant compte des renseignements clés contenus dans les sections 4.1 à 4.6 et 5.2 du formulaire de demande. Indiquez toutes les mesures prioritaires ou les types de milieux humides prioritaires inclus dans le projet qui sont définis dans un processus de planification de la conservation des habitats (p. ex., les plans de mise en œuvre des plans conjoints des habitats, les stratégies régionales de conservation des oiseaux, les documents sur le rétablissement relatifs à la *Loi sur les espèces en péril*, les plans de gestion des bassins versants ou d'autres processus de planification régionaux ou provinciaux), ainsi que

toute désignation particulière du ou des sites du projet proposé (p. ex., un site Ramsar, une zone humide d'importance provinciale).

Ce sommaire, ou sa version révisée, peut être mis à la disposition du public si la proposition est approuvée aux fins de financement. Maximum 20 lignes, police de caractères 12.

2. Demandeur et coordonnées

2.1 Nom (s'il s'agit d'un particulier) ou dénomination sociale (s'il s'agit d'une organisation) et adresse : Si la proposition est approuvée, le demandeur sera la personne juridique concluant un accord de contribution avec Environnement et Changement climatique Canada et sera le bénéficiaire des paiements. La principale personne-ressource du demandeur est la personne qui détient l'autorisation de signer au nom de l'organisation et qui signera l'accord de contribution avec Environnement et Changement climatique Canada si le projet est approuvé aux fins de financement. L'adresse indiquée sera celle où l'avis d'approbation du projet et les paiements seront envoyés si le projet est approuvé aux fins de financement. Si l'organisation n'a pas un site Web, veuillez fournir une description de l'organisation dans la ligne d'adresse de site Web. Indiquez le numéro d'entreprise et le numéro de TPS/TVH, le cas échéant. Veuillez prendre en note que si votre proposition est approuvée et que vous êtes un particulier, et non une organisation, votre numéro d'assurance sociale vous sera demandé.

2.2 Type de demandeur : Cochez le type de demandeur.

2.3 Financement reçu antérieurement : Veuillez indiquer vos antécédents de financement avec le gouvernement fédéral et le FNCMH. Si vous avez reçu du financement par le passé ou que vous en recevez actuellement, veuillez indiquer la source (ministère, nom du programme et année).

2.4 Chef de projet : Il s'agit de la personne qui sera responsable de la mise en œuvre du projet et qui connaît tous les détails de la proposition. Il peut s'agir d'une personne autre que la personne-ressource indiquée à la section 2.1. Seuls les renseignements professionnels devraient être inclus dans cette section.

3. Équipe du projet

3.1 Expérience en matière d'exécution du projet : Décrivez l'expérience du demandeur quant à la réalisation de projets de conservation de milieux humides au Canada. Indiquez aussi l'expérience des partenaires qui participeront à la mise en œuvre du projet. Si le projet proposé est similaire à un projet qui a déjà été réalisé, les rapports finaux des projets ou des liens Web peuvent être présentés et joints au formulaire de demande en tant que documents à l'appui (voir la section 8.2). Si les projets ont été réalisés dans le cadre d'un accord de contribution financé par Environnement et Changement climatique

Canada, veuillez ne fournir que le nom du projet, le numéro de l'accord de contribution et la date de la signature de l'accord.

Maximum 15 lignes

4. Aperçu du projet

L'aperçu du projet doit être rédigé d'une manière suffisamment détaillée afin que les examinateurs qui ne connaissent pas la région géographique visée, l'habitat ou l'activité en question puissent pleinement comprendre le projet en n'ayant qu'à prendre connaissance des renseignements contenus dans la demande. Si le projet est entrepris à plusieurs endroits différents et que les caractéristiques ou les menaces encourues par les écosystèmes diffèrent d'un site à l'autre et si les activités prévues diffèrent aussi, il faut veiller à ce que le projet soit clairement présenté dans son ensemble.

4.1 Dates de début et date de fin du projet : Indiquez la date de début et la date de fin du projet. Veuillez prendre en note que pour les projets qui débiteront en 2016-2017, les projets proposés ne doivent pas débiter avant juin 2016.

4.2 Énumération des objectifs du projet : Énumérez les objectifs précis du projet proposé. Ces objectifs doivent clairement démontrer la façon dont le projet appuie les objectifs du FNCMH.

Maximum 15 lignes.

4.3 Liens avec des mesures de conservation : Déterminez quels sont les objectifs de conservation plus globaux et/ou les mesures de conservation prioritaires relevées dans un plan publié qui sont soutenus par votre proposition. Les plans de mise en œuvre des plans conjoints des habitats, les stratégies des régions de conservation des oiseaux, les documents sur le rétablissement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, les plans de gestion des bassins versants ou d'autres processus de planification régionaux ou provinciaux sont tous des exemples d'éléments qui devraient être consultés lors de la préparation de votre projet. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre coordonnateur régional du FNCMH.

4.4 Description du projet : *Veuillez consulter les annexes 1 et 2 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la façon de remplir cette section.* La description du projet doit commencer au début du projet et se terminer à la fin de celui-ci; elle doit pouvoir expliquer à un public non averti la raison pour laquelle le projet doit voir le jour, le moment où il sera réalisé et ce que seront les résultats et les avantages attendus.

Donnez suffisamment de détails pour vous assurer que les évaluateurs (qui pourraient ne pas avoir une connaissance approfondie des espèces visées, de l'habitat, de la région ou de la méthodologie) puissent comprendre parfaitement le projet et la raison d'être de l'approche envisagée. **N'utilisez pas** de sigles. **N'utilisez pas** d'expressions générales telles que « des activités d'amélioration seront entreprises » sans préciser de quelles activités il s'agira et quels résultats concrets sont attendus.

Dans le premier paragraphe, décrivez brièvement le calendrier et le but général du projet. Indiquez si l'emplacement est un type d'habitat prioritaire du FNCHM ou une priorité selon d'autres programmes, en étant précis concernant les noms de sites ou de documents (p. ex., des [plans de mise en oeuvre des plans conjoints des habitats](#), des [stratégies des régions de conservation des oiseaux](#), des [documents sur le rétablissement en vertu de la Loi sur les espèces en péril](#), des plans de gestion des bassins versants, etc.). Inscrivez toute désignation particulière des sites proposés (p. ex., un site Ramsar). Le cas échéant, inscrivez des renseignements sur les menaces actuelles auxquelles sont confrontés les milieux humides et comment le projet réduira au minimum ou atténuera ces menaces.

Préparez des paragraphes distincts au besoin qui énoncent et **résum**ent les activités de restauration, d'amélioration, de sciences, d'intendance et de protection, y compris le calendrier des activités tout au long du projet. Les activités de protection sont admissibles seulement si elles sont nécessaires pour permettre la mise en oeuvre d'activités de restauration ou d'amélioration. Un plan décrivant le moment auquel les activités de restauration ou d'amélioration seront mises en oeuvre doit être fourni. Toutes les activités proposées de restauration ou d'amélioration associées à l'activité de protection doivent être mises en oeuvre durant la durée de vie du projet. Si l'activité de protection doit se poursuivre au-delà de la période prévue pour le projet proposé, expliquez clairement de quelle façon la restauration ou l'amélioration sera maintenue. Consultez l'annexe 1 pour obtenir de plus amples renseignements. Soyez précis quant aux mesures concrètes qui seront entreprises et des résultats qui seront attendus sur le terrain (p. ex., Nombre d'hectares à restaurer ou à améliorer et comment). En ce qui a trait aux activités de restauration et d'amélioration des milieux humides, veuillez décrire le milieu existant, les échanciers et les méthodes qui seront mis de l'avant pour que l'habitat soit modifié. Si votre projet comprend un déboursement supplémentaire de fonds, veuillez expliquer le processus qui sera utilisé pour choisir les bénéficiaires finaux et donner des renseignements sur les bénéficiaires finaux envisagés. Donnez des précisions sur toutes les activités de façon à ce que toute personne non compétente dans le domaine puisse en saisir tout le sens.

Résumez les avantages du projet, y compris, au besoin, les avantages pour les écosystèmes, la biodiversité, les espèces particulières, les biens et services écologiques particuliers, la société, etc. Inscrivez la durée des avantages à atteindre (court terme : moins de 10 ans, moyen terme : de 10 à 99 ans, long terme : plus de 99 ans).

Les demandeurs devraient examiner les impacts négatifs potentiels que pourrait avoir le projet proposé sur le site et dans la zone environnante, particulièrement en ce qui concerne les espèces, l'habitat, la qualité de l'eau, etc. Certaines activités de restauration ou d'aménagement, surtout les activités à grande échelle concernant d'importantes infrastructures, peuvent nécessiter un certain niveau d'évaluation environnementale avant exécution. Incluez dans la description du projet les impacts que votre proposition pourrait avoir sur d'autres espèces sauvages et leur habitat ainsi que les mesures proposées pour les atténuer.

Lorsqu'un projet a lieu à plusieurs endroits qui diffèrent, ou non, sur le plan des caractéristiques et des menaces écologiques et, à plus fortes raisons, si les activités prévues diffèrent d'un site à l'autre, il faudra s'assurer de décrire chaque sous-composante.

Maximum 60 lignes.

4.5 Emplacement(s) du projet : Remplissez une rangée du tableau pour chaque milieu humide ou zone où il est proposé que des activités aient lieu.

Les possibilités pour les types de milieux humides sont les catégories énoncées dans le [système de classification des terres humides du Canada de 1997](#). Veuillez prendre en note que les habitats estuariens et de la zostère s'inscrivent dans la catégorie d'eau peu profonde. La zone existante du milieu humide doit être la taille actuelle du milieu humide, avant toute mesure de restauration qui pourrait accroître la taille de ce milieu dans le cadre du projet proposé. La latitude et la longitude devraient servir de centroïde du milieu humide et être fournies en degrés décimaux d'une précision d'au moins deux décimales. Divers sites Web (p. ex., *itouchmap.com* ou *Google Earth*) peuvent être utilisés gratuitement pour déterminer les coordonnées de latitude et de longitude en degrés décimaux. Une [carte et la description des écozones](#) du Canada se trouvent en ligne.

Veuillez fournir une carte du projet ou du sous-projet et toute autre donnée géospatiale pertinente (voir section 8.2).

4.6 Description de l'emplacement du projet : Fournissez une brève description pour répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi avez-vous choisi cette zone ou ce milieu humide?
- Quelle est l'importance de ces emplacements? Pourquoi ce type de milieu humide nécessite des mesures de conservation dans l'emplacement du projet proposé?
- Indiquez s'il existe des accords ou des restrictions liés à l'emplacement. Par exemple, si la terre possède un statut d'aire protégée ou une quelconque vocation de conservation en vertu d'une entente, d'un accord, d'un bail ou d'une autre forme d'engagement ou si de telles désignations sont proposées, veuillez fournir ces détails.

Maximum 15 lignes

4.7 Principale province ou territoire principal où le projet sera entrepris : Si le projet proposé est entrepris dans plus d'une province ou d'un territoire, sélectionnez la province ou le territoire où la majorité des activités seront entreprises.

4.8 Permis municipaux, provinciaux ou fédéraux : Cochez la case qui s'applique au projet proposé et indiquez le permis pertinent demandé ou détenu.

Les permis requis pour la réalisation du projet devront être obtenus par le demandeur auprès des autorités municipales, provinciales ou fédérales. Puisque l'obtention des permis nécessite certains délais, ces derniers devraient être obtenus plusieurs mois avant la date de début du projet proposé afin d'éviter ou de limiter les retards une fois que l'annonce du financement aura été faite.

4.9 Langues officielles : En vertu de la *Loi sur les langues officielles* (partie VII), le gouvernement du Canada doit faire la promotion des deux langues officielles et favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada. On reconnaît que les organisations ou les projets financés par Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise de programmes de subventions et de contributions peuvent :

- avoir des répercussions sur les CLOSM;
- fournir des occasions de promouvoir l'utilisation de l'anglais et du français;
- permettre de faire la promotion du caractère bilingue du Canada.

Les promoteurs dont les projets pourraient être mis en œuvre dans une région comprenant des CLOSM ou dont les projets pourraient inclure la réalisation d'événements publics, l'installation de panneaux de signalisation et la mise en œuvre d'activités promotionnelles ou de toute autre activité de communication pourraient devoir prendre en considération les exigences relatives aux langues officielles, par exemple :

- offrir des documents produits à l'aide des fonds du projet (brochures, trousse, prospectus, bulletins d'information, rapports, etc.) dans les deux langues officielles;
- disposer de panneaux de direction ou d'affiches éducatives dans les deux langues officielles;
- offrir des ateliers dans les deux langues officielles.

Les demandeurs retenus devront remplir le Questionnaire sur les langues officielles pour les demandeurs de financement (Annexe 6) durant les négociations entourant leur entente de contribution. On recommande fortement aux demandeurs de remplir ce questionnaire avant de soumettre leur demande afin d'évaluer les exigences en matière de langues officielles qui pourraient s'appliquer au projet, et de discuter avec leur coordonnateur régional des éventuelles occasions et exigences en matière de langues officielles applicables.

5. Avantages du projet

5.1 Rendement prévu : Veuillez décrire les résultats attendus du projet dans son ensemble aux fins des indicateurs de rendements énoncés.

5.2 Avantages pour les milieux humides et les espèces et la façon dont ils seront mesurés : Cette section devrait décrire la façon dont le projet proposé permettra des incidences positives sur les milieux humides, y compris toute espèce spécifiquement ciblée ou tout bien et service écologique, ainsi que comporter un lien bien pensé entre les activités du projet dans son ensemble et les résultats attendus sur l'environnement. Identifiez le type de milieu humide (il devrait correspondre à l'information donnée dans la section 4.4) ainsi que les espèces spécifiquement ciblées et les biens et services écologiques qui auront un impact positif sur le projet (voir le [rapport technique 497 du Service canadien de la faune](#) pour des renseignements supplémentaires sur les biens et services écologiques). Décrivez brièvement les avantages attendus, la durée de ces avantages et la façon dont ils seront mesurés.

Veillez joindre une proposition de plan de surveillance à votre demande définissant l'échéancier et les méthodes pour vérifier les avantages découlant du projet.

6. Plan de travail

Le plan de travail **doit** prévoir que le bénéficiaire reconnaîtra la contribution du gouvernement du Canada dans toutes ses communications et dans les produits liés au projet financé. À ce sujet, les renseignements nécessaires seront fournis aux demandeurs des projets approuvés afin de les conseiller dans leurs activités de communication.

Chacun des projets doit identifier un seul objectif principal. Seuls les trois premiers objectifs du FNCMH sont admissibles comme principaux objectifs de projet. Un projet peut comporter un ou plus d'un objectif secondaire.

Principal objectif de projet :

Indiquez le principal objectif de projet (choisissez un seul des trois premiers objectifs) :

1. **Restaurer** des milieux humides dégradés ou disparus se trouvant dans des paysages exploités ou habités afin d'atteindre un gain net dans la zone de l'habitat du milieu humide.
2. **Améliorer** les fonctions écologiques des milieux humides existants dégradés.
3. Évaluer et surveiller, d'un point de vue **scientifique**, les fonctions des milieux humides et les biens et services écologiques afin d'atteindre les objectifs de restauration ou d'amélioration des milieux humides.
4. Encourager l'**intendance** des milieux humides du Canada par le secteur industriel ainsi que l'intendance et l'appréciation des milieux humides par le public canadien.

Objectifs secondaires de projet :

Indiquez tout objectif secondaire du projet. Sélectionnez autant d'objectifs pertinents que possible de la liste précitée.

6.1 Plan de travail annuel : Veuillez compléter le plan de travail **pour chacune des années pendant lesquelles se déroulera votre projet**, comme montré dans l'exemple de l'annexe 3. Une rangée doit être complétée pour **chaque activité** du projet proposé. Pour chaque rangée, de l'information doit être inscrite pour chacune des colonnes.

Note : Veuillez porter une attention particulière aux colonnes b, c et d, comme elles sont d'une importance particulière pour l'évaluation de la proposition, d'autant plus que si votre projet est approuvé, elles formeront le fondement de votre accord de contribution et des modèles de rapports connexes.

Pour chacune des rangées :

Dans la colonne a, pour chaque activité, sélectionnez la catégorie d'activité appropriée : restauration du milieu humide, amélioration du milieu humide, sciences relatives au milieu humide, encouragement de l'intendance du milieu humide et appréciation, protection du milieu humide ou administration et planification du projet (voir annexe 1 pour obtenir les définitions des catégories d'activité et des exemples). Chacune des activités dans le plan de travail devrait être associée à une seule catégorie d'activité.

Dans la colonne b, décrivez chacune des activités du projet proposé. Expliquez brièvement l'activité et fournissez des détails concernant le contenu, la raison, l'emplacement, l'entrepreneur et les mesures pour chacune des activités, sans toutefois préciser les résultats attendus puisque ces derniers seront explicités dans la colonne c. Toutes les photographies du site énoncées dans la section 8.1 doivent être citées en référence ici.

Dans la colonne c, veuillez décrire les résultats que vous prévoyez atteindre avant la fin de chaque année pour laquelle vous demandez un financement. **Assurez-vous de prévoir des résultats quantitatifs précis et simples à mesurer** (puisque, si vous obtenez le financement, vous aurez à faire rapport des résultats et des indicateurs de rendement annuellement pour chaque activité à l'achèvement du projet).

Dans la colonne d, précisez comment vous allez mesurer et rapporter les résultats de chaque activité en utilisant des indicateurs de rendement quantifiables qui montrent les liens directs entre les activités proposées et les résultats attendus. Décrivez également les renseignements que vous fournirez à Environnement et Changement climatique Canada afin de démontrer que l'activité a été accomplie de la manière prévue (p. ex., copies des photographies, des rapports, des factures).

Dans la colonne e, pour chacune des activités indiquez les dates prévues de début et de fin des activités.

Dans les colonnes f et g, l'estimation du coût total pour chaque activité et l'estimation du coût que le FNCMH assumera pour l'activité, doivent être distinctement consignés.

Référez-vous à l'annexe 3 pour voir un exemple de la façon de remplir le plan de travail.

7. Budget et mouvement de trésorerie du projet

Un *maximum de 50 %* du coût total du projet peut être financé par le FNCMH. Un *ratio minimum de 1:1* en contributions de contrepartie non fédérales (ressources en espèces ou en nature) est requis pour obtenir un financement du FNCMH. Des organismes provinciaux, des organismes non gouvernementaux, des propriétaires fonciers privés, le secteur privé ou le bénéficiaire constituent des sources admissibles de contributions de contrepartie. D'autres contributions fédérales (en espèces ou en nature) peuvent également soutenir le projet, mais ne peuvent pas servir de contrepartie pour le financement du FNCMH (p. ex., Habitat faunique Canada, CRSNG). L'argent découlant de fonds établis comme indemnisation pour dommages à l'environnement, tels que le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE), pourront être admissibles à titre de contribution de contrepartie si les restrictions imposées par le tribunal sont respectées et que le projet n'est pas requis par la loi, une réglementation ou une politique.

- **Un ratio minimum de 1:1 est requis pour les contributions de contrepartie (de sources non fédérales)** (une contrepartie de 1 \$ pour 1 \$ de financement du FNCMH). Toutefois, on pourrait privilégier les projets qui comportent des contributions de contrepartie excédant le ratio 1:1 ainsi que les projets bénéficiant de plus de contributions de contrepartie en espèces que de contributions en nature.
- Toutes les contributions proposées doivent être indiquées dans la proposition.

Voir l'annexe 3 pour obtenir un exemple de la façon de remplir les tableaux budgétaires et de mouvements de trésorerie. Il est important de remplir ces tableaux avec rigueur.

Veillez vérifier une deuxième fois les totaux de chaque rangée et de chaque colonne et assurez-vous qu'il y a cohérence entre les tableaux.

7.1 Total du financement pour le projet : Ce tableau énumère toutes les sources de financement tout au long du projet.

Pour chacune des colonnes (participant) :

Dans la colonne 1, indiquez le **nom de l'organisation ou du programme** qui versera un soutien en espèces ou en nature au projet. Indiquez les sources de financement confirmées et celles qui ne le sont pas à ce jour. Cela inclut toutes les sources gouvernementales et non gouvernementales. Toutes les organisations ou tous les programmes qui versent un soutien en espèces ou en nature doivent être énoncés individuellement par nom. La première rangée appartient à la contribution proposée du FNCMH.

Dans la colonne 2, utilisez le menu déroulant pour identifier le type de participant.

Dans la colonne 3, utilisez le menu déroulant pour indiquer si le financement a été confirmé. Si la demande est acceptée, la confirmation des contributions de partenaires non fédéraux doit être présentée avant que l'entente ne soit signée par Environnement et Changement climatique Canada.

Les colonnes restantes doivent être remplies pour chacune des années pour lesquelles vous demandez un financement. Un soutien en espèces signifie que des revenus seront reçus par votre organisation, ceux-ci seront versés par l'organisation ou le programme inscrit à la colonne 1. Un soutien en nature signifie que votre organisation recevra un service, un produit, un équipement, etc., pour le projet proposé, mais qu'elle ne sera pas facturée pour celui-ci. Voici quelques exemples de ressources en nature : des dons de temps ou de services par des professionnels, des prêts d'équipements, des dons de terres, des matériaux de construction et du travail bénévole. Veuillez prendre note qu'un montant en nature doit refléter des coûts raisonnables et compétitifs pour ce service, produit, équipement, etc. que votre organisation recevra.

7.2 Total des coûts du projet : Ce tableau définit les coûts totaux du projet et explique comment sera dépensé le financement total du projet.

Pour chacune des rangées (détail des coûts) :

Dans la colonne 1, décrivez en détail les coûts du projet (y compris les taux, les salaires, les frais, les coûts particuliers, etc.). Utilisez le menu déroulant de la colonne 2 pour identifier les coûts à un type de dépense. Ce tableau décrit l'utilisation des contributions en espèces et en nature offertes par l'ensemble des partenaires du projet tout au long du projet.

Une catégorie de coût peut comporter plusieurs rangées. Tous les coûts doivent être directement liés à la réalisation des activités précisées dans le annual plan de travail (section 6.1) ou directement liés à l'administration du projet.

Voici les catégories de coûts à sélectionner dans la colonne 2 :

Salaires et traitements : Coûts associés au paiement des employés de l'organisation bénéficiaire pour mener à bien des activités directement associées au projet, y compris des coûts obligatoires liés à l'emploi requis par la loi.

Gestion et services professionnels : Coûts associés à la gestion et aux services professionnels requis pour *soutenir un projet*, tels que la comptabilité, l'évaluation, la traduction, les assurances (liées au projet), les relevés sur le terrain, les dépens (autre que les litiges).

Sous-traitant : Coûts associés aux entrepreneurs engagés pour *entreprendre les activités du projet*, comme des ouvriers non qualifiés ou des chercheurs.

Dépenses de déplacement : Coûts de déplacements associés à la réalisation des activités du projet. Les frais de déplacement et les frais connexes financés par le FNCMH ne doivent pas dépasser ceux établis dans la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor : www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/index-fra.php.

Matériaux et fournitures : Les matériaux et les fournitures directement associés à la réalisation des activités du projet. Les fournitures générales doivent être rapportées comme frais généraux. Les matériaux et les fournitures (articles uniques) coûtant plus de 10 000 \$ doivent être rapportés comme achat d'immobilisations.

Achat d'immobilisations : Biens matériels requis pour réaliser le projet, coûtant plus de 10 000 \$ et ayant une durée de vie utile de plus d'un an.

Location d'équipements : Coûts de location d'équipements utilisés pour réaliser ou soutenir les activités du projet. À prendre en note que la location d'un véhicule a sa propre catégorie.

Acquisition, location de terres, servitudes, conventions : Coûts associés à l'achat ou à l'acquisition d'un intérêt foncier requis pour mener à bien le projet. Veuillez prendre en note qu'Environnement Canada ne permet pas le financement versé à des bénéficiaires finaux au moyen du déboursement de fonds à des fins d'acquisition de terres.

Frais généraux : Coûts indirects nécessaires au soutien de la réalisation du projet qui ne peuvent pas être associés à une activité de projet précise ou ne sont pas suffisamment concrets pour en donner le détail selon une catégorie précise de coût. À titre d'exemple mentionnons la location de bureaux ou d'installations, des assurances, des fournitures de bureau, les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien administratif. Les coûts indirects ne doivent pas excéder 10 % de la contribution du FNCMH versée au projet. Les éléments non admissibles comme frais généraux comprennent : les traitements et les salaires des employés réalisant des activités du projet, l'achat d'immobilisations, les coûts de déplacements.

Dépenses liés à la communication, à l'impression, à la production et à la distribution : Seuls les éléments directement associés au projet; peuvent comprendre des événements publics et les relations avec les médias.

Dépenses de location et d'utilisation de véhicules : Les coûts doivent être directement associés à la réalisation des activités du projet. Un véhicule est un dispositif motorisé servant à transporter des personnes. Les autres types de dispositifs, par exemple pour déplacer de l'équipement et des fournitures, s'inscrivent dans la location d'équipements.

Dépenses de préparation d'états financiers indépendants : Admissibles uniquement si Environnement et Changement climatique Canada en fait la demande. L'admissibilité sera déterminée durant les négociations entourant l'accord de contribution, si la proposition de projet est acceptée.

Versement supplémentaire du financement d' Environnement et Changement climatique Canada aux bénéficiaires finaux : À s'en prévaloir lorsque les fonds seront déboursés à un récipiendaires (par le truchement d'un accord de contribution et non d'un contrat).

Autres dépenses : Coûts de projet justifiés non saisis dans aucune des catégories précédentes.

7.3 Utilisation du financement d' Environnement et Changement climatique Canada

Ce tableau fournit des détails sur la façon dont la portion d'Environnement et Changement climatique Canada (le financement du FNCMH énoncé dans la section 7.1) du total des coûts du projet énoncés dans la section 7.2 sera dépensée tout au long du projet. Une répartition par trimestre est requise pour la première année financée. Utilisez le menu déroulant de la colonne 2 pour catégoriser les dépenses.

8. Photographies, documents à l'appui et signatures

8.1 Photographies du site du projet : La proposition doit être accompagnée de photographies du ou des sites du projet. Les photographies numériques peuvent être présentées en format .jpeg (ou dans un autre format approprié offrant une bonne résolution) par courriel en même temps que votre formulaire de demande. Indiquez le nom de fichier pour chaque photographie qui sera présentée avec votre formulaire de demande (colonne a) ainsi que la source de la photographie (colonne b) qui devra être mentionnée si la photographie est utilisée à des fins médiatiques ou de promotion (seules des photographies ne comportant aucun visage ni aucune caractéristique identifiable peuvent être utilisées). Une brève description du site illustré sur la photographie, tel qu'il est mentionné dans le plan de travail, doit également être incluse (colonne c). Si le projet est approuvé, les photographies du site doivent être présentées à l'achèvement du projet dans le cadre des exigences de rapport.

8.2 Documentation supplémentaire : Veuillez dresser la liste des pièces jointes (p. ex., des données géospatiales, des cartes, des dessins conceptuels ou techniques s'il y a lieu, des copies des permis déjà obtenus, des lettres de confirmation des fonds de contrepartie, des CV, des rapports) qui seront présentées en même temps que votre formulaire de demande rempli et les photographies. Les demandeurs dont les projets seront approuvés devront fournir des données géospatiales avec des métadonnées de l'emplacement du projet. Si le demandeur ne peut fournir ce type de données, la soumission de cartes pourra être acceptée.

8.3 Signature : Le demandeur principal doit confirmer l'exactitude du contenu dans le formulaire de demande en cochant la case.

9. Présentation du formulaire de demande

Le formulaire de demande doit être envoyé par courriel, en plus des photographies du ou des sites de projet et des documents à l'appui, à l'adresse ec.fncmh-nwcf.ec@canada.ca. Si la taille totale des fichiers est trop grande pour un envoi par courriel, vous pouvez compresser les documents ou créer des documents .pdf afin de réduire la taille de ceux-ci. Sinon, il est possible d'envoyer plusieurs courriels en prenant soin de bien les identifier. N'utilisez pas de services d'hébergement de fichiers tels que OneDrive ou Dropbox.

Une confirmation de la réception de chaque demande sera envoyée dans les 7 jours et un numéro de dossier sera attribué afin de faciliter la correspondance future.

Annexe 1 : Renseignements généraux sur la demande

Admissibilité des bénéficiaires

Seuls les bénéficiaires canadiens sont admissibles, lesquels incluent : les organisations non gouvernementales, les organisations et collectivités autochtones, les particuliers, les universités, les organismes de conservation, les entreprises privées ainsi que les gouvernements provinciaux, territoriaux, les administrations municipales et les sociétés d'État provinciales.

Les bénéficiaires non admissibles incluent, sans toutefois s'y limiter : les organisations internationales ou les non-citoyens, ainsi que les employés, les ministères, les organismes et les sociétés d'État fédérales.

Activités admissibles aux fins de financement : catégories d'activité et exemples¹

- **Restauration des milieux humides** : la modification des caractéristiques physiques ou biologiques d'un site dans le but de ramener les conditions **naturelles ou historiques** dans un ancien milieu humide ou dans un milieu humide dégradé (c.-à-d. les fonctions ou les biens et services écologiques). La restauration des milieux humides donne lieu à un **gain net de la zone d'habitat du milieu humide** et de ces fonctions. Mentionnons à titre d'exemple :
 - la modification de cours d'eau afin de retrouver un état plus naturel qui aurait pour effet de céder un gain net dans la zone du milieu humide;
 - le retrait ou la modification de structures d'origine humaine ayant un impact sur l'hydrologie des milieux humides;
 - une nouvelle infrastructure de gestion du niveau de l'eau des milieux humides;
 - l'excavation ou l'élimination d'espèces envahissantes entraînant le rétablissement de l'ancien habitat du milieu humide;
 - la création d'une nouvelle zone de milieu humide où d'anciens milieux humides existaient, mais ont été asséchés, remplis ou sont autrement disparus.

¹ Ces activités doivent se dérouler sur des terres privées, des terres municipales, des terres domaniales provinciales, des terres domaniales fédérales dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou au Nunavut, ou sur des terres autochtones partout au Canada.

- **Amélioration des milieux humides** : la modification des caractéristiques physiques ou biologiques du site du milieu humide. L'objectif est habituellement de réduire les impacts causés par des humains ou alors d'**améliorer** les fonctions écologiques propres aux milieux humides détériorés. Ces actions ne donnent pas lieu à une augmentation de la superficie du milieu humide, mais elles permettent au moins un gain de fonctions des milieux humides. Mentionnons à titre d'exemple :
 - la modification d'un cours d'eau afin de lui redonner son état naturel qui aurait pour effet de céder un gain net de fonctions du milieu humide, sans toutefois en accroître la superficie;
 - la modification de structures d'origine humaine ayant un impact sur l'hydrologie des milieux humides;
 - l'amélioration de l'infrastructure de contrôle du niveau de l'eau des milieux humides;
 - l'élimination ou la gestion des espèces envahissantes afin d'accroître la qualité de l'habitat du milieu humide;
 - la plantation et l'aménagement de végétation indigène aux milieux humides;
 - l'ajout de clôtures afin de réduire l'accès du bétail aux milieux humides en réduisant ainsi les impacts sur ces derniers.

- **Science des milieux humides** : l'évaluation, la surveillance et la priorisation des milieux humides aux fins de restauration, d'amélioration et de conservation au Canada. Mentionnons à titre d'exemple :
 - l'inventaire et la surveillance biophysiques des milieux humides restaurés ou améliorés afin d'évaluer les avantages écologiques des mesures de conservation mises en place;
 - l'inventaire et la surveillance des milieux humides et de leurs fonctions écologiques afin d'identifier des sites possibles pour la restauration ou l'amélioration (p. ex., techniques sur le terrain, techniques de télédétection, l'exploitation ou le développement de ces techniques);
 - les recherches sur la prestation de biens et de services écologiques par des milieux humides restaurés ou améliorés (p. ex., la recherche sur l'amélioration de la qualité de l'eau, de la lutte contre les inondations ou de la séquestration de carbone à la suite d'un projet de restauration);
 - la surveillance écologique bénévole et la formation environnementale bénévole.

- **Encouragement et appréciation de l'intendance des milieux humides :** fournir de l'information aux publics cibles sur la restauration et l'amélioration des milieux humides ou les activités et les besoins scientifiques connexes, sensibiliser les utilisateurs des milieux humides sur l'importance de ces derniers et la façon d'atténuer les incidences sur ceux-ci, permettre au public d'avoir un accès durable aux milieux humides et de les apprécier. **Ces activités sont admissibles uniquement dans le cadre d'un projet scientifique, de restauration ou d'amélioration.** Mentionnons à titre d'exemple :
 - la création de matériel de sensibilisation ciblée, notamment des ateliers et des conférences publiques qui mettront l'emphase sur l'importance des milieux humides et les avantages des activités entreprises;
 - la participation directe du public aux activités de restauration ou d'amélioration;
 - la création d'infrastructures qui permettront au public de profiter des milieux humides (p. ex., des trottoirs de bois, des plates-formes d'observation);
 - les efforts de sensibilisation, de mobilisation et d'éducation déployés par les bénévoles.

- **Protection des milieux humides :** Note : Si des activités de protection des milieux humides sont proposées, vous **devez** remplir une déclaration d'intérêt en plus de communiquer avec votre coordonnateur régional du FNCMH avant de soumettre votre demande.

Acquérir des propriétés ou conclure des servitudes de conservation, des baux ou d'autres types d'ententes avec des propriétaires fonciers pour que des activités de restauration et d'amélioration puissent avoir lieu. **Les activités de protection sont admissibles uniquement lorsqu'il faut permettre des activités de restauration ou d'amélioration dans la zone à protéger durant la durée de vie du projet financé.** Les exemples comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- fief simple acquisition (p. ex., achat, don);
 - charge à des fins de conservation (p. ex., servitudes de conservation, servitudes et conventions).
- **Administration et planification de projet :** activités d'administration et de planification directement associées à la réalisation du projet. **Ces activités sont admissibles uniquement dans le cadre d'un projet scientifique, de restauration ou d'amélioration.** Mentionnons à titre d'exemple :
 - élaboration de plans détaillés et de stratégies pour réaliser les activités du projet
 - rencontres des comités pour assurer la supervision du projet et la participation des partenaires
 - préparation des rapports de projet nécessaires

Dans le but de réaliser les avantages directs les meilleurs pour les milieux humides, environ 95 % du financement total du FNCMH sera alloué pour les projets dont la restauration ou l'amélioration du milieux humides constitue le principal objectif du projet. Les 5 % restants seront envisagés pour des projets dont les sciences des milieux humides constituent le principal objectif du projet.

Les activités associées à l'encouragement de l'intendance et à l'appréciation des milieux humides, à la protection et à l'administration de ceux-ci ainsi qu'à la planification de projet doivent contribuer à l'un des trois principaux objectifs et représenter un montant limité du budget total du projet et être nécessaires pour atteindre l'objectif principal.

Activités non admissibles aux fins de financement :

- Les projets liés aux milieux humides requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une politique (p. ex., l'exigence d'une mesure d'atténuation dans l'approbation d'un aménagement ou d'un projet).
- Les paiements annuels aux propriétaires fonciers pour des biens et services écologiques.

Obligations en matière de rapports

Si votre proposition est approuvée aux fins de financement, l'accord de contribution conclu entre vous ou votre organisation et Environnement et Changement climatique Canada précisera les moments auxquels des rapports doivent être présentés à Environnement et Changement climatique Canada ainsi que l'information que ces rapports doivent contenir. Les obligations de production de rapports doivent être respectées pour que les paiements soient versés. Le rapport final inclura les indicateurs de rendement suivants.

Indicateur de rendement (le cas échéant)	Valeur	Unité
Superficie de l'habitat des milieux humides restaurée		Hectares créés
Superficie de l'habitat des milieux humide améliorée		Hectares aménagés
Superficie de l'habitat des milieux humides protégée		Hectares protégés
Superficie de l'habitat des milieux secs restaurée		Hectares créés
Superficie de l'habitat des milieux secs améliorée		Hectares aménagés
Superficie de l'habitat des milieux secs protégée		Hectares protégés
Nombre de partenaires participant au projet		Partenaires
Nombre de bénévoles (jour-personne) participant au projet		Jours-personne
Nombre de nouveaux emplois temporaires créés		Emplois
Nombre de participants influencés par les activités de sensibilisation		Participants
Nombre de visiteurs sur les lieux d'un projet lié aux milieux humides		Visiteurs

Indicateurs supplémentaires pour les projets de restauration qui incluent des activités de protection

Mesure de protection*	Hectares	Durée**
Ex. : acquisition de terres en fief simple	Ex. : 40 ha	Ex. : Moyenne

*Exemples de mesure de protection : acquisition de terres en fief simple (achat, don), charges à des fins de conservation (incluant : servitudes de conservation, servitudes, conventions (données, payées), etc.

**Durée des actions de protection : courte (moins de 10 ans), moyenne (de 10 à 99 ans), longue (plus de 99 ans).

Autres sources de soutien

Les projets doivent démontrer la participation de partenaires financiers. L'exigence en matière de contrepartie est d'au moins 1:1 (les sources non fédérales peuvent provenir de fonds privés, d'une organisation de conservation, de fonds provinciaux, territoriaux, régionaux ou municipaux). Les contributions de contrepartie peuvent inclure du soutien en espèces et en nature.

Un *maximum de 50 %* du coût total du projet peut être financé par le FNCMH.

Exemples de sources de financement pouvant égaler les contributions du FNCMH

- Financement des gouvernements provinciaux, territoriaux et des administrations municipales
- Dons en argent provenant du demandeur, d'organisations non gouvernementales, du secteur industriel, d'entreprises
- Soutien du personnel (en nature seulement) provenant du personnel des organisations non gouvernementales provinciales, territoriales et municipales ou du personnel du demandeur ou des partenaires
- Fonds fiduciaires
- Fonds de dotation

Chevauchement avec d'autres programmes fédéraux de financement de la conservation

Toute proposition soumise à d'autres programmes de financement fédéraux pour la conservation des habitats et de la faune (p. ex., le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds autochtone pour les espèces en péril, ÉcoAction, l'Initiative de l'Écosystème

de l'Atlantique, le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives) doit concerner des activités qui diffèrent de celles mentionnées dans la proposition du FNCMH.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles aux contributions dans le cadre du FNCMH se limitent à ce qui suit :

- coûts liés aux ressources humaines, y compris les salaires et les avantages (pour des activités en lien direct avec le projet);
- coûts liés aux contrats et aux services professionnels directement attribuables à l'exécution du projet (frais judiciaires non inclus);
- frais de déplacement et frais connexes;
- dépenses d'assurances liées aux activités du projet dans le cadre de l'accord;
- coûts liés à l'achat, à la location, à l'entretien ou à la réparation de l'équipement, du matériel et des fournitures en lien direct avec la réalisation des activités du projet étant l'objet de l'accord;
- coûts liés à l'acquisition de terres ou d'autres modes de préservation des terres (p. ex., baux, servitudes, ententes ou services fonciers);
- coûts d'impression et de production de documents en lien direct avec le projet;
- coûts de communication et de distribution des produits de communication qui sont en lien direct avec le projet;
- coûts de traduction dans les langues officielles des documents mentionnés dans les deux lignes précédentes;
- coûts de location et d'utilisation de véhicules;
- coûts relatifs à la préparation d'états financiers indépendants (lorsque le rapport est requis)
 - les projets de plus de 100 000 \$ *pourraient* nécessiter la présentation d'un rapport financier vérifié par une firme indépendante à la fin du projet
- une part équitable des frais généraux ou administratifs (ne doivent pas dépasser 10 % du budget total alloué au projet)
- toute TPS ou TVH (seulement la portion non remboursable par l'Agence du revenu du Canada) et toute taxe de vente provinciale (TVP) (la portion non remboursable par les provinces).

Montants des contributions et durée du financement

Le programme privilégiera les projets de moyenne envergure comportant des contributions fédérales de l'ordre de 50 000 \$ à 250 000 \$. Le FNCMH donne droit à une contribution fédérale annuelle maximale de 500 000 \$ par projet. Les projets approuvés au sein d'une même organisation peuvent être combinés et gérés sous un seul accord de contribution afin de réduire la charge administrative.

Les projets pluriannuels (deux ans maximum) seront admissibles et encouragés dans le cadre du FNCMH.

Le FNCMH remboursera seulement les dépenses engagées à partir de la date à laquelle le bénéficiaire est informé officiellement par écrit de l'approbation de la proposition de projet.

Autres exigences

Terres fédérales : Les fonds ne peuvent être utilisés pour des activités qui seraient planifiées sur des terres fédérales (p. ex., parcs nationaux, réserves nationales de faune); à l'exception des terres autochtones.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* exige que les ministères déterminent si l'exécution d'un projet sur des terres fédérales (p. ex., les terres autochtones dans le cas du FNCMH) risque de causer des impacts environnementaux nuisibles importants. Consultez votre coordonnateur régional du FNCMH pour vous aider à évaluer si l'examen des effets environnementaux d'un projet est exigé en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

Annexe 2 : Évaluation des propositions

Priorités nationales :

La conservation, la restauration ou l'amélioration de milieux humides doit découler des projets.

- La priorité la plus élevée est donnée aux projets dont le principal objectif est la restauration des milieux humides, suivi de l'amélioration des milieux humides et ensuite la surveillance et les sciences des milieux humides. Environ 95 % des fonds totaux du FNCMH sera alloué aux projets de restauration et d'amélioration, et environ 5 % sera versé aux projets scientifiques.
- Une priorité élevée sera donnée aux projets qui se déroulent dans des zones géographiques énoncées ci-dessous :
 - zones où des milieux humides ont subi des pertes ou des dégradations importantes où l'écoulement continue d'être élevé ou où le risque de pertes de milieux humides est considérable;
 - régions ciblées par des processus de planification en place, notamment: les zones prioritaires définies dans les plans de mise en œuvre des plans conjoints des habitats; l'habitat clé précisé dans les stratégies des régions de conservation des oiseaux; les habitats essentiels à l'étude, proposés ou définitifs pour les espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, les milieux humides d'importance provinciale; les plans de gestion des bassins versants.
- Une priorité élevée sera donnée aux projets privilégiant les avantages à moyen et à long terme (entre 10 et 99 ans).
- Une priorité élevée sera également donnée aux projets traitant des priorités régionales, où elles existent. Veuillez communiquer avec le coordonnateur du FNCMH de votre région (voir annexe 5) pour obtenir des renseignements sur toute priorité régionale supplémentaire.

Autres considérations techniques et administratives :

- faisabilité du projet;
- montant du financement obtenu et confirmé de sources autres que le *Fonds national de conservation des milieux humides*;
- nombre de partenaires dont la participation au projet est confirmée;
- budget et plan de travail solides et réalistes;
- qualité globale de la proposition (c.-à.-d. présentée de façon claire, logique, concise et facile à comprendre);
- projet basé sur des données scientifiques crédibles montrant des liens directs entre les activités proposées et les résultats attendus sur l'habitat;
- inclusion d'indicateurs de rendement quantifiables et mesurables qui démontrent un lien direct entre les activités proposées et les résultats attendus du projet;
- crédibilité, expertise et capacité éprouvées du candidat à réaliser le projet proposé.

Un projet de qualité supérieure présente les caractéristiques suivantes :

- comporte des activités dans des zones ayant subi des pertes importantes de milieux humides;
- se répercute positivement sur un type prioritaire de milieux humides;
- répond aux priorités régionales ou nationales en matière de conservation des milieux humides et de biens et services écologiques;
- contribue aux objectifs de conservation d'au moins une initiative de conservation des milieux humides au Canada;
- a obtenu plus de 50 % de son financement total auprès de sources non fédérales (en espèces et en nature);
- a obtenu plus de 50 % du financement de contrepartie de sources non fédérales en espèces;
- est rédigé d'une manière claire et logique;
- présente un plan de travail bien conçu, qui présente des techniques convenables, faisables, bien planifiées et comportant un bon niveau de détail;
- comporte un plan pour mesurer les résultats du projet et identifie les indicateurs de rendement;
- démontre un degré élevé de soutien local et régional d'une variété de partenaires;
- fait appel à des personnes et à des collectivités dotées d'expérience et de connaissances locales;
- a de fortes chances de succès du point de vue de l'expérience du bénéficiaire et des livrables réalistes;
- démontre que les milieux humides restaurés ou améliorés en bénéficieront à moyen et long terme;
- optimise les ressources du point de vue des avantages écologiques découlant de l'argent dépensé.

Les renseignements fournis à Environnement Canada seront traités conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces lois régissent, protègent et restreignent la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels, financiers et techniques par les ministères et organismes fédéraux.

Annexe 3 : Exemples de tableaux du plan de travail, des budgets et des mouvements de trésorerie**Section 6.1 Plan de travail annuel**

a) Catégorie d'activité	b) Description de l'activité	c) Résultat attendu	d) Indicateur de rendement pour les résultats attendus + documentation	e) Date de début / date de fin	f) Coûts totaux estimés (en espèces + en nature)	g) Coûts estimés du FNCMH
Année 1 : 2017-2018						
Sciences des milieux humides	Surveillance avant la construction (inventaire de la végétation, inventaire bihebdomadaire pour les amphibiens et les oiseaux)	Information générale avant la construction recueillie sur la végétation et sur l'utilisation du site par les amphibiens et les oiseaux	Diversité et abondance de la faune et de la flore avant la construction; nombre de jours-bénévoles Documentation : copie des résultats d'inventaire	mai – juin 2016	5 000 \$	2 500 \$
Restauration des milieux humides	Retrait/désactivation de l'infrastructure historique d'écoulement de l'ancien champ agricole	Retrait du tuyau de drainage du site, connexion de tranchées filtrantes	Infrastructure de drainage ne déplace plus les eaux souterraines loin du site; niveau de la nappe phréatique élevé Documentation : photos	juillet 2016	10 000 \$	5 000 \$
Restauration des milieux humides	Excavation de bassins versants anciennement remplis (cible : 5 bassins pour un total de 1,2 ha)	Complexe de bassins d'eau peu profonde restauré	Zone de l'habitat de milieux humides restaurée Documentation : photos, rapports de relevés	août – septembre 2016	70 000 \$	30 000 \$
Amélioration des milieux humides	Plantation de 1 500 plantes indigènes, émergentes, aquatiques et riveraines	Accroître l'abondance et la diversité des plantes indigènes	Abondance et diversité des plantes indigènes Documentation : nombre et espèces plantées; photos	septembre – octobre 2016	20 000 \$	5 000 \$

2017-2018 Fonds national de conservation des milieux humides

Intendance des milieux humides	Programme éducatif pour les écoles primaires (cible : visite du site par trois classes primaires locales et participation à la plantation)	Sensibilisation accrue et soutien du public entourant la conservation des milieux humides	Nombre d'écoles et de participants; nombre de jours-bénévoles Documentation : photos des séances, évaluation des séances par les écoles	octobre – novembre 2016	7 000 \$	2 000 \$
Total annuel					112 000 \$	44 500 \$
Année 2 : 2018-2019						
Sciences des milieux humides	Surveillance après la construction (transects de végétation, inventaires d'appels et de ponte pour les amphibiens, inventaires visuels et dénombrements ponctuels pour les oiseaux)	Habitat pour les amphibiens et les oiseaux des milieux humides est amélioré au site de restauration	Diversité et abondance accrues de la végétation indigène des milieux humides; diversité accrue des oiseaux; abondance accrue des amphibiens indigènes; nombre de jours-bénévoles Documentation : copie des résultats des relevés	mai – juillet 2017	7 000 \$	3 500 \$
Amélioration des milieux humides	Plantation d'autres plantes indigènes, émergentes, aquatiques et riveraines et d'arbres et d'arbustes riverains au besoin (tel que déterminé par les inventaires de la végétation après la construction).	Abondance et diversité accrues des plantes indigènes. Plantes indigènes établies, survivantes et en croissance.	Abondance et diversité des plantes indigènes Documentation : nombre d'espèces plantées; photos	septembre – octobre 2017	10 000 \$	3 000 \$
Intendance des milieux humides	Programme éducatif pour les écoles primaires (cible : visite du site par six classes primaires locales et participation à la surveillance du site ou à la plantation)	Sensibilisation accrue et soutien du public entourant la conservation des milieux humides	Nombre d'écoles et de participants; nombre de jours-bénévoles Documentation : photos des séances, évaluation des séances par les écoles	mai – novembre 2017	8 000 \$	2 000 \$

2017-2018 Fonds national de conservation des milieux humides

Total annuel					25 000 \$	8 500 \$
Total pour le projet					137 000 \$	53 000 \$

Section 7.1 : Total du financement pour le projet (y compris le financement requis du FNCMH)

Total du financement pour le projet		*Confirmé?	Année 1 (2017-2018)		Année 2 (2017-2018)		Total		Total général
Participant	Type de participant		En espèces	En nature	En espèces	En nature	En espèces	En nature	
<i>Fonds national de conservation des milieux humides</i>	Environnement Canada	En attente	44 500 \$	0 \$	8 500 \$	0 \$	53 000 \$	0 \$	53 000 \$
<i>Province du Manitoba</i>	Gouvernement provincial	Oui	0 \$	5 000 \$	0 \$	2 500 \$	0 \$	7 000 \$	7 000 \$
<i>Wetland Restoration Inc.</i>	Autre	Oui	30 000 \$	18 000 \$	4 000 \$	4 500 \$	34 000 \$	22 500 \$	56 500 \$
<i>Bid Dig Excavators Inc.</i>	Autre	Oui		10 000 \$				10 000 \$	10 000 \$
<i>Club locaux de naturalistes et d'ornithologues</i>	Autre	En attente	500 \$	2 000 \$	500 \$	2 500 \$	1 000 \$	4 500 \$	5 500 \$
<i>Arrondissement scolaire – plantation par des bénévoles</i>	Autre	Oui		2 000 \$		3 000 \$		5 000 \$	5 000 \$
Total			75 000 \$	37 000 \$	13 000 \$	12 500 \$	88 000 \$	49 000 \$	137 000 \$

Section 7.2 : Total des coûts du projet

Total des coûts du projet		Année 1 (2016-2017)		Année 2 (2017-2018)		Total		Total général
Détails des coûts	Catégorie de coûts	En espèces	En nature	En espèces	En nature	En espèces	En nature	
Travaux d'excavation (? jours x ? \$ par jour)	Sous-traitant	20 000 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$	20 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Location d'une pelle rétrocaveuse (? jours x ? \$ par jour)	Matériel et fournitures	10 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	0 \$	10 000 \$
Superviseur du projet (? mois x \$/mois)	Salaires et traitements	16 000 \$	18 000 \$	2 000 \$	4 500 \$	18 000 \$	22 500 \$	40 500 \$
Biologiste sous-traitant- relevés, aménagement des milieux humides (? Jours x \$/jour)	Sous-traitant	8 000 \$	5 000 \$	0 \$	2 000 \$	8 000 \$	7 000 \$	15 000 \$
Végétation indigène (nb de plants x \$/plante)	Matériel et fournitures	7 500 \$	0 \$	4 500 \$	0 \$	12 000 \$	0 \$	12 000 \$
Inventaires de la végétation, des amphibiens et des oiseaux (? heures x \$/heure)	Salaires et traitements	3 000 \$	2 000 \$	4 500 \$	2 500 \$	7 500 \$	4 500 \$	12 000 \$
Plantation de végétaux indigènes (? heures x \$/heure)	Salaires et traitements	10 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	3 000 \$	12 500 \$	5 000 \$	17 500 \$
	Frais généraux	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total		75 000 \$	37 000 \$	13 000 \$	12 000 \$	88 000 \$	49 000 \$	137 000 \$

7.3 Utilisation du financement d'Environnement et Changement climatique Canada

Dépenses admissibles (Utilisation de la portion d'Environnement Canada du total des coûts de projet énoncés dans la section 7.2)		Avril, mai, juin	Juillet, août, septembre	Octobre, novembre, décembre	Janvier, février, mars	Total de l'année 1 (2017-2018)	Année 2 (2018-2019)	Total général
Détails des dépenses	Catégorie de dépenses	FNCMH En espèces	FNCMH En espèces	FNCMH En espèces	FNCMH En espèces	FNCMH En espèces	FNCMH En espèces	FNCMH En espèces
Travaux d'excavation (? Jours x \$/jour)	Sous-traitant	0 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Location d'une pelle rétrocaveuse (? jours x ? \$/jour)	Location d'équipement	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	5 000 \$
Superviseur de projet (? mois x \$/mois)	Salaires et traitement	0 \$	10 000 \$	2 000 \$	0 \$	12 000 \$	2 000 \$	14 000 \$
Végétation indigène (nb de plants x \$/plante)	Matériel et fournitures	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	3 000 \$	8 000 \$
Inventaires de la végétation, des amphibiens et des oiseaux (? heures x \$/heure)	Matériel et fournitures	2 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 500 \$	3 500 \$	6 000 \$
Total		2 500 \$	35 000 \$	7 000 \$	0 \$	44 500 \$	8 500 \$	53 000 \$

Annexe 4 : Formulaire de déclaration d'intérêt du Fonds national de conservation des milieux humides (2017-2018)

Titre du projet

Information sur le demandeur (Il s'agit de l'organisation ou de l'entité qui signera l'accord de contribution avec Environnement et Changement climatique Canada [ECCC]. L'information doit correspondre au nom et à l'adresse utilisés sur les chèques si la demande est approuvée. Le demandeur doit être une entité légale ou un particulier.)

Nom du demandeur :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse de courriel :

Autres organisations ou communautés participant au projet (s'il s'agit de partenariats)

Principal objectif du projet (restauration, amélioration ou sciences des milieux humides)

Priorités du FNCMH traitées

Activités proposées : Décrire brièvement le projet, c'est-à-dire les buts, les objectifs, les activités, les méthodes, le budget estimé, les partenariats et l'échéancier (*maximum 25 lignes*).

Envoyez le formulaire rempli par courriel au coordonnateur du FNCMH de votre région avant le **18 novembre, 2016**. Il est fortement recommandé d'envoyer les demandes le plus tôt possible.

Annexe 5 : Liste des coordonnateurs régionaux du FNCMH

<p>Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick Sydney Worthman Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune 6 Bruce St Mount Pearl, Newfoundland and Labrador A1N 4T3 (709) 772-4221 sydney.worthman@canada.ca</p>	<p>Quebec Jérôme Desrosiers Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune 801-1550, avenue D'Estimauville Québec, Quebec G1J 0C3 (418) 648-7410 jerome.desrosiers@canada.ca</p>	<p>Ontario Patrick Rivers Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune 4905 Dufferin St Toronto, Ontario M3H 5T4 (416) 739-584 patrick.rivers@canada.ca</p>
<p>Manitoba, Saskatchewan, Alberta Laura Hamilton Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune 9250 49 Street NW Edmonton, Alberta T6B 1K5 (780) 951-8693 laura.hamilton@canada.ca</p>	<p>British Columbia Ivy Whitehorne Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune 5421 Robertson Rd Delta, British Columbia V4K 3N2 (604) 350-1939 ivy.whitehorne@canada.ca</p>	<p>Yukon Margaret Campbell Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune Combined Services Bldg. 91780 Alaska Highway, Whitehorse, YK, Y1A 5X7 (867) 393-6825 margaret.campbell@canada.ca</p>
<p>Northwest Territories, Nunavut Marie Fast Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune 3rd floor, Nova Plaza 5019 52nd St, P.O. Box 2310, Yellowknife, NT, X1A 2P7 (867) 669-4755 marie.fast@canada.ca</p>		

Annexe 6 : Questionnaire sur les langues officielles pour les demandeurs de financement

Veillez répondre au présent questionnaire et transmettre vos réponses à votre coordonnateur régional dès le début du processus de demande afin de permettre l'évaluation des exigences en matière de langues officielles applicables à votre projet.

Q1. La portée de votre **organisation** est-elle internationale, nationale, provinciale ou territoriale?

OUI NON

Renseignements supplémentaires :

Q2. La portée de votre **projet** est-elle internationale, nationale, provinciale ou territoriale?

OUI, passez à la Q4 NON, passez à la Q3 Renseignements supplémentaires :

Q3. Est-ce que votre projet se tiendra dans une **région géographique** où résident des communautés de langue officielle en situation **minoritaire**?

Je ne sais pas ([carte](#))

OUI, passez à la Q4 NON, passez à la Q9 Renseignements supplémentaires :

Q4. Est-ce que le **public visé** par le projet est composé de personnes ou de groupes appartenant aux **deux** communautés de langues officielles?

OUI, passez à la Q6 NON, passez à la Q5 Renseignements supplémentaires :

Q5. Est-ce que le **public visé** par le projet est composé de personnes ou de groupes appartenant **exclusivement** à une communauté de langue officielle en situation minoritaire?

OUI, passez à la Q6 NON, passez à la Q6 Renseignements supplémentaires :

Q6. Est-ce que les activités du projet comprennent la réalisation d'**événements publics**, l'installation de **panneaux de signalisation** et la mise en œuvre d'activités **promotionnelles** ou de toute autre activité de **communication**?

OUI, passez à la Q8 NON, passez à la Q7 Renseignements supplémentaires :

Q7. Est-ce que les activités du projet pourraient **inquiéter** ou **intéresser** les communautés de langue officielle en situation **minoritaire** dans votre région ou encore avoir une **incidence** sur ces dernières?

OUI, passez à la Q8 NON, passez à la Q9 Renseignements supplémentaires :

Q8. Veuillez **consulter** les communautés de langue officielle en situation **minoritaire** touchées par la portée du projet. Est-il **possible** de solliciter leur **participation**? Les membres de ces communautés sont-ils intéressés à participer au projet?

OUI NON Renseignements supplémentaires :

Q9. Offrez-vous actuellement des **activités** ou des **services dans les deux langues officielles**?

OUI, veuillez remplir le tableau à la page suivante NON Renseignements supplémentaires :

Annexe 6 – suite

Laquelle des activités ou le quel des services suivants offrez-vous actuellement dans les deux langues officielles?

COMMUNICATION	100 %	75 %	50 %	25 %	0 %	S.O.
Site Web ou compte(s) de médias sociaux						
Documents (brochures, trousse, prospectus, bulletins d'information, rapports, etc.)						
Panneaux de direction ou affiches éducatives						
Publicité dans les médias (journaux, radio, médias sociaux) des CLOSM						
Tenue d'ateliers						
Invitations						
Les coûts associés à la traduction sont inclus dans votre budget						
Un coordonnateur de projet bilingue ou d'autres membres du personnel bilingues ont-ils été affectés à votre projet?	<input type="checkbox"/> À temps plein	<input type="checkbox"/> À temps partiel	<input type="checkbox"/> De manière saisonnière	<input type="checkbox"/> S.O.		
Autres activités de communication (veuillez préciser) :						
ACTIVITÉS ET SENSIBILISATION	100 %	75 %	50 %	25 %	0 %	S.O.
Vos invitations à des événements visent une ou plusieurs CLOSM						
Vos projets comprennent des partenaires fournissant des contributions en nature ou en argent provenant d'une ou de plusieurs CLOSM						
Les groupes visés par votre projet comprennent une ou plusieurs CLOSM						
Votre budget comprend les coûts associés aux déplacements dans les CLOSM						
L'embauche d'un animateur bilingue est prévue lors de vos événements						
Autres activités (veuillez préciser) :						

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Centre de renseignements à la population

7^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-997-2800

Sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca